



Voeux de Noël

La période des fêtes est à nos portes et nous voulons profiter de l'occasion pour vous souhaiter des moments merveilleux accompagnés de bienveillance et d'amour. Cette année, cette période devrait ressembler à ce que nous vivions il y a de cela trois ans déjà. Elle devrait donc être plus festive et nous permettre de célébrer avec la famille et les amis. Mais n'oubliez pas de prendre le temps de savourer les matins sans routine et les soirées « cocooning ». Les moments de repos dans un confort douillet sont donc à privilégier durant cette période de vacances.

Cette nostalgie des fêtes nous amène à souligner votre excellent travail auprès des élèves. Le contexte de pénurie de main d'œuvre et de lourdeur de la tâche ne vous rend pas le quotidien facile, mais votre professionnalisme et votre ardeur au travail démontrent votre passion face à l'enseignement. Vous êtes des modèles pour ces jeunes et moins jeunes que vous côtoyez chaque jour et ne négligez jamais l'impact positif et la bonté que vous leur transmettez.

Que cette période vous transporte dans la magie des fêtes et, pour l'année à venir, nous vous souhaitons de la santé et du plaisir au travail.

Joyeux Noël et Bonne année 2023!



Mario Simard

Julie Morin

Andrée Ducharme

Journées tempêtes



À la suite de la signature de l'entente locale du 20 juin dernier, lors d'une journée-tempête, il est maintenant possible, voire privilégié, de faire du télétravail. (clause 5-11.06 B)

Calendrier de l'Avent

La FSE-CSQ et QPAT/APEQ ont déposé au cabinet du ministre de l'Éducation un calendrier de l'Avent « grandeur nature » contenant 24 souhaits des profs. Sonia LeBel et François Legault ont aussi reçu leur exemplaire.

Les souhaits seront dévoilés quotidiennement sur les médias sociaux du SEPB et de la FSE. Suivez-nous!



RREGOP

Taux de cotisation et résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP

Le 17 octobre dernier, le Comité de retraite du RREGOP recevait les résultats de l'évaluation actuarielle du RREGOP, qui présente le portrait de la situation financière en date du 31 décembre 2020 à l'égard des prestations à la charge des personnes participantes. L'embargo étant maintenant levé, nous pouvons vous informer qu'il s'agit de très bonnes nouvelles pour notre régime de retraite.

Diminution du taux de cotisation

Cette évaluation actuarielle établit le taux de cotisation applicable pour les trois prochaines années (2023 à 2025).

Taux de cotisation sur l'excédent de 25 % du MGA *

2022 (actuel)	2023	2024	2025
10,04 %	9,69 %	9,39 %	9,09 %

* Maximum des gains admissibles

La diminution du taux de cotisation s'explique par la situation de surplus qui permet un ajustement à la baisse de la cotisation (voir les sections suivantes à cet effet).

Amélioration de la situation financière

La situation financière s'est à nouveau améliorée, passant d'un surplus de 6,1 milliards à un surplus de 10,6 milliards de dollars.

L'amélioration de la situation financière est principalement attribuable aux rendements supérieurs aux attentes pour les trois années (gains sur l'hypothèse de rendement long terme) :

	2019	2020	2021
Attendu	6,2 %	6,2 %	6,2 %
Réel	10,4 %	8,8 %	12,7 %

Il est à noter que le rendement réel de l'année 2018 était déjà pris en compte dans les résultats de la dernière évaluation actuarielle et, de la même façon, le rendement réel de l'année 2021 est pris en compte dans la présente évaluation actuarielle du 31 décembre 2020.

Les surplus

La politique de financement prévoit que les surplus jusqu'à hauteur de 10 % du passif, soit près de 7 milliards de dollars, doivent rester à la caisse afin de constituer le fonds de stabilisation (un coussin pour les mauvais jours).



Finalement, l'excédent du surplus du fonds de stabilisation, représentant près de 3,6 G\$, sert à réduire en partie (1/15e par année) le taux de cotisation pour les trois prochaines années.

Notons qu'en cas de situation de déficit constaté lors d'une évaluation actuarielle, à l'inverse, le taux de cotisation serait haussé pour remédier au déficit sur une période de

RREGOP (suite)

15 ans (comme ce fut le cas pour les années 2014 à 2019).

En conclusion

Nous nous réjouissons de ces bons résultats et des effets positifs dont nous bénéficierons. Nous vous invitons à partager ces bonnes nouvelles!

Nous demeurons cependant prudents, compte tenu de l'incertitude des marchés financiers. Pour ce qui est de l'année 2022, elle se terminera vraisemblablement en territoire négatif concernant le rendement de la Caisse du RREGOP. Rappelons ici que les rendements attendus du régime sont de 6,2 % par année afin de ne pas créer de pertes. Cependant, les surplus au fonds de stabilisation nous placent dans une bonne position pour affronter d'éventuelles turbulences.

Salutations syndicales!

Sébastien Lavergne, conseiller en régimes de retraite
Équipe de la Sécurité sociale de la CSQ

Fonds de Solidarité FTQ

Tout travailleur âgé de 18 ans et plus, qui paie de l'impôt et qui n'est pas à sa retraite, peut cotiser au Fonds. Depuis les 10 dernières années, le Fonds de Solidarité a un rendement moyen de 7 % annuellement et présentement, il a un actif net de 18 milliards \$.

Le Fonds permet de maintenir et de créer des milliers d'emplois chaque année au Québec. Voici quelques avantages liés à l'adhésion au Fonds :

- Crédits d'impôt supplémentaires de 30 % par rapport aux autres institutions offrant des REER.
- Possibilité de retenue sur le salaire : liberté de fixer le montant (jusqu'à 5 000 \$ annuellement pour l'obtention du crédit d'impôt supplémentaire) et de le modifier en tout temps.
 - Réduction automatique d'impôt sur chaque paie.
 - Si arrêt de travail : la retenue s'arrête automatiquement.



Contrairement à la croyance populaire, il y a plusieurs possibilités de racheter les actions : retraite progressive, RAP, perte d'emploi, diminution involontaire des revenus familiaux, retour aux études, invalidité grave et prolongée, maladie grave, sinistre touchant la résidence principale, dépenses extraordinaires et imprévues nécessaires à la santé.

À partir du début de l'année 2023, vous verrez des représentants locaux du Fonds de Solidarité FTQ dans votre école ou dans votre centre. Ils vous donneront de l'information sur le Fonds et répondront à vos questions. Les personnes intéressées pourront adhérer sur place. Surveillez l'affiche dans la salle de repos du personnel vous informant de la date de présence de votre représentante ou de votre représentant. Vous pouvez, en tout temps, le rejoindre par courriel sur le site du centre de services scolaire ou encore par téléphone. Voici leurs coordonnées :



Dany Privé
418 618-0516



Valérie Simard
418 218-1879

Assurances 2023

Voici les tarifs concernant les primes d'assurances collectives qui seront en vigueur à partir du 1er janvier 2023. Il s'agit des primes par 14 jours et la taxe de vente provinciale de 9 % doit être ajoutée à celles-ci. De plus, lorsqu'il est question d'âge, le taux qui s'applique est déterminé selon l'âge atteint par la personne adhérente au 1er janvier de l'année civile concernée.

	INDIVIDUEL	MONOPARENTAL	FAMILIAL
Régime d'assurance maladie			
Base obligatoire	54,41 \$	81,63 \$	136,03 \$
Facultatif 1	3,40 \$	5,11 \$	8,51 \$
Facultatif 2	6,36 \$	9,53 \$	15,89 \$
Facultatif 3	16,46 \$	24,69 \$	41,15 \$
Facultatif 4	3,76 \$	5,65 \$	9,42 \$
Personne adhérente exemptée	0,00 \$	0,00 \$	0,00 \$
Régime de soins dentaires	14,21 \$	21,60 \$	35,82 \$
Régime d'assurance salaire longue durée	1,114 % du salaire		
Assurance vie			
Assurance vie de base (personne adhérente)			
- 10 000 \$	0,37 \$		
- 25 000 \$	1,48 \$		
Assurance vie additionnelle de la personne adhérente et de la personne conjointe	Par 10 000 \$ de protection selon l'âge de la personne adhérente :		
- Moins de 30 ans	0,13 \$		
- 30 à 34 ans	0,14 \$		
- 35 à 39 ans	0,19 \$		
- 40 à 44 ans	0,26 \$		
- 45 à 49 ans	0,41 \$		
- 50 à 54 ans	0,68 \$		
- 55 à 59 ans	1,19 \$		
- 60 à 64 ans	1,66 \$		
- 65 ans ou plus	Disponible sur demande		
Assurance vie de base de la personne conjointe			
10 000 \$	0,56 \$		
20 000 \$	1,12 \$		
Assurance vie de base des enfants à charge			
10 000 \$	0,24 \$		
20 000 \$	0,48 \$		

En résumé

Assurance maladie : augmentation de 15 %

Assurance soins dentaires : augmentation de 6 %

Assurance vie : statu quo depuis 2021

Assurance salaire : statu quo depuis 2021



Joyeux Noël
et
bonne année!

